



**Éco-corridor
lanaudois**
Aimer. Protéger. Partager.

Vendredi le 29 mai 2026

Madame la Préfète
Messieurs, mesdames Maires et Mairesse
MRC de la Matawinie

Objet : Désignation d'aires protégées et préservation du territoire

Messieurs, Mesdames,

La Préfète de la Matawinie, Mme Isabelle Perreault, a déclaré à Radio-Canada le 27 mai que l'espoir de la MRC était de mettre fin aux coupes forestières dans les parcs régionaux en déposant des projets d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets Plein aire lancé par le Gouvernement du Québec en 2024.

Le Conseil des maires de la Matawinie a fait savoir à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qu'il envisageait maintenant de se retirer du processus de concertation régionale sur les projets d'aires protégées parce qu'il trouve que la nouvelle catégorie d'aires protégées d'utilisation durable (APUD) n'est pas bien définie.

C'est pourtant à sa propre initiative que la MRC a choisi de déposer un projet dans cette nouvelle catégorie APUD, non encore reconnue par l'ONU, décrite en développement et non assortie de normes définies par le gouvernement, pour protéger ses parcs régionaux. Si le véritable objectif est de mettre fin aux coupes forestières dans les parcs régionaux, la MRC aurait pu unir sa voix, notamment à la municipalité de Chertsey et à la nôtre, et soutenir la catégorie ``réserve de la biodiversité`` qui dispose, elle, de normes d'application bien définies. Il est encore temps de corriger le tir, et d'amender votre projet en proposant cette catégorie qui exclut de facto les activités minières et forestières et permet au terme du processus, de délimiter les usages lors de la confection du plan de conservation.

À l'instar de ce qui a été fait pour le Mont Kaaikop, ce serait l'occasion pour la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SPRDM) de circonscrire les zones des parcs utiles à son développement futur et voire, de les exclure des espaces protégés. Ce plan de conservation est la pièce maîtresse qui facilite l'adhésion de tous les acteurs et qui permet de dégager une vision claire et partagée de l'avenir.

En fait, le retrait de la MRC de la table de concertation régionale qui analyse les quarante-trois (43) projets d'aires protégées soumis est le pire scénario pour mettre fin aux coupes forestières dans nos parcs régionaux. Cela ne va que retarder la désignation de nos parcs comme aires protégées alors que la très grande majorité des régions du Québec qui poursuivent l'exercice de concertation mené par les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) verront leurs projets cheminer vers une désignation officielle.

Par le fait même, la MRC avalise et encourage l'exploitation forestière au sein de ce joyau régional puisqu'à titre d'exemple, les superficies de coupes soumises à la consultation des PAFIO 2024 & 2026 (incluant les Programmes d'aménagement spéciaux (PAS)) prévoient la coupe totale de la presque totalité de la superficie équivalente de la ville de Joliette et cela, uniquement dans le Parc régional de la Forêt Ouareau.

Cette décision met aussi en péril le projet de sentiers de Grande Randonnée Aventure, qui ne peut que faire l'unanimité, puisqu'il ferait de la Matawinie un second Compostelle de réputation mondiale. Les retombées économiques en hébergement-plein air générées par la création d'un éco-corridor, qui rappelons-le sont récurrentes, seraient nettement supérieures en comparaison à l'exploitation de nos parcs par les coupes forestières. Le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) évalue qu'il priverait l'industrie de 26 800 m³ bruts/an, toutes essences de bois confondus à court terme, soit une fraction minime de la possibilité forestière disponible.

Plutôt que de se retirer, la MRC pourrait utiliser le pouvoir politique dont elle dispose pour obtenir un moratoire sur ces coupes, le temps de faire les études nécessaires pour concrétiser ses propres orientations en matière de développement économique sur son territoire.

En parallèle, la véritable solution pour mettre fin définitivement aux coupes forestières dans nos parcs régionaux est d'utiliser le pouvoir dont dispose la MRC, de demander la révision du Plan d'affectation des terres publiques de Lanaudière (PATP-Lanaudière).

Ce document approuvé par résolution de la MRC et adopté par décret gouvernemental en 2015, définit l'utilisation et la protection des terres publiques de Lanaudière, lesquelles se trouvent principalement en Matawinie. Il illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son adoption et il prévoit qu'il puisse être révisé d'office aux 5 ans. Or, il n'y a pas eu de révision en 2020, ni en 2025.

Il y est également prévu que tout acteur consulté au moment de son adoption, peut faire une demande de mise à jour en la justifiant. La MRC est donc qualifiée pour faire une telle demande en raison de l'engagement du gouvernement de protéger 30% de ses terres publiques d'ici 2030 et du processus de concertation régional en cours visant à émettre des recommandations en ce sens.

La décision revient au gouvernement, mais le poids politique de la MRC, appuyé par des pétitions qui dépassent les 9 000 citoyen(ne)s, est considérable, surtout en cette période préélectorale, sachant que cela représente près de 15% de la population de la Matawinie. Et il ne s'agit ici que de ceux qui se sont prononcés.

Vous retirer à ce moment-ci signifie surtout d'annihiler l'espoir d'une quarantaine de proposeurs qui ont répondu à l'appel du gouvernement et qui ont signifié leur souhait de voir leurs milieux de vie et leurs parcs régionaux exempt de coupes forestières. En ce qui nous concerne, il s'agit de renoncer à plus de dix ans d'implication citoyenne qui a conduit à la préservation partielle de ce qui constitue un éco-corridor qui inclut les parcs régionaux si chers à la population. Il ne manque que la volonté politique pour lui donner vie.

Je conviens avec vous que le cadre dans lequel le gouvernement a choisi de faire cette démarche par le biais des CRE n'est pas parfait, mais il vous permet néanmoins de comprendre les aspirations profondes d'une partie significative des citoyens et citoyennes de la Matawinie; ceux et celles qui vous ont élu.

Cette réponse citoyenne est un appel sans équivoque à la réflexion en profondeur quant à l'aménagement de notre territoire et des moyens et leviers à votre disposition pour y répondre. La désignation d'aires protégées en est un parmi d'autres. Elle ouvre la voie à de nouvelles avenues de développement tournées vers l'avenir qui, pour être en phase avec le changement climatique, incluront inévitablement la protection de notre environnement.

Pour l'heure, nous vous soumettons une proposition de résolution visant à mettre fin aux coupes forestières dans nos parcs régionaux et la préservation des sites de projets d'aires protégées jusqu'à ce que la décision soit prise par le gouvernement sur ces projets.

Nous demeurons disponibles pour contribuer à identifier des solutions pragmatiques permettant d'alimenter votre réflexion et votre participation à la démarche de concertation régionale étant donné l'énorme poids de recommandation qui vous revient et qui entraînera des conséquences à long terme pour la Matawinie.

Salutations,



Linda Otis, présidente
Éco-corridor lanadois

p.j. : Projet de résolution – MRC de la Matawinie
Radio-Canada - entrevues du 14 et 27 mai 2026

cc : Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière
Table des préfets de Lanaudière
Sport Loisirs Lanaudière
L'Action
Radio-Canada